

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

AVANT-TIRAGE

COMMUNIQUE N° 36A
le 27 octobre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue
New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Pratiques financières et
administratives des Nations Unies

Texte de la déclaration prononcée le mercredi
27 octobre 1965, lors de la discussion générale
du projet de budget pour l'exercice 1966, par
M. Stuart Hemsley, représentant du Canada à la
Cinquième Commission

Monsieur le Président, la réunion de ce matin de la Cinquième commission, dont l'objet est de continuer l'examen du projet de budget pour l'exercice 1966, ne démontre rien d'autre sinon que la 20^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies poursuit ses travaux à un rythme normal et conformément à son règlement intérieur. Maintenant qu'il n'est plus question d'appliquer l'article 19 et que l'Assemblée générale poursuit ses débats d'une façon normale, on est naturellement porté à conclure que la politique d'austérité suivie par le Secrétaire général au cours des dernières années doit être modifiée. De l'avis de ma délégation, Monsieur le Président, une telle attitude ne serait pas justifiée, face à la dette considérable à amortir, aux opérations de maintien de la paix en cours à financer et aux exigences croissantes des programmes des différents organismes des Nations Unies.

La délégation du Canada partage l'opinion du Secrétaire général voulant que, pour équilibrer la situation de caisse précaire des Nations Unies créée par suite de la volonté bien légitime de la plupart des Etats membres de poursuivre des programmes sociaux et économiques élargis, il faut établir une distinction entre la politique budgétaire et la crise financière en cours qui ne peut se régler simplement par une réduction du budget ordinaire. On ne peut néanmoins fermer les yeux devant un déficit de \$100,000,000 qui, comme le soulignait le Comité consultatif, exige de maintenir les dépenses de l'Organisation à un minimum sans pour autant en paralyser les travaux. De l'avis de ma délégation, les réductions préconisées par le Comité consultatif sont en accord avec les exigences actuelles et j'ai l'intention d'appuyer l'ensemble des recommandations du Comité consultatif.

Monsieur le Président, le gouvernement canadien est déçu par le peu d'enthousiasme qu'a soulevé jusqu'à présent la troisième proposition de l'accord adopté lors de la 19^e session de l'Assemblée. On était pourtant convenu de la nécessité impérieuse pour les Etats de procéder à des contributions volontaires. Ma délégation est solidaire du Secrétaire général lorsqu'il demande aux Etats des contributions volontaires. Une nation qui